

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOUS !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 1/7/1901 et le décret du 16/8/1901)
 Siège social 3 impasse du mort rû – 91620 NOZAY - Site Internet : www.narn91.fr
 Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 -
 Email la.presidente@narn91.fr



Bulletin d'information de Septembre 2012

→ Vols de nuit, vol de rêves !

Non, il ne s'agit pas de parler du roman d'Antoine de St Exupéry, il s'agit du dossier des nuisances générées autour des aéroports par les mouvements d'avions la nuit.

En Europe, **10 %** des vols ont lieu la nuit, soit plus de **500.000** mouvements par an. Cela gêne plus de **10 millions de riverains** et de populations survolées !

→ **Comment peut on dormir avec des niveaux de bruit, de 50 dBa voire 78 dBa, pour les plus gros porteurs ?**

- A Orly, nous disposons d'un arrêté de 1994 qui **interdit** les vols entre 23h30 et 6h00.

- A Roissy, il n'y a qu'une limitation à 22.500 vols de nuits par an, **soit plus de 60 vols pour une nuit de 6h30 !**

L'association AVEVY de Yerres (91), en partenariat avec d'autres associations du sud francilien, une soixantaine de mairies, deux Conseils Généraux (91 et 94) et avec le soutien formel de dizaines de personnalités politiques de très haut rang, organise une importante **conférence de presse le 1er octobre** au cours de laquelle le projet sera présenté aux médias.

→ **Aujourd'hui, par cette information, NARN91 soutient et relaye cette opération.**

Nous défendons le droit de dormir 7h30 par nuit, en demandant un allongement de la durée du couvre-feu de 23h00 à 6h30 à Orly.

Une heure de plus ! Une heure qui voit passer en moyenne **6 avions**. Cela ne remet pas en cause l'activité économique de la région ou de l'aéroport et cela éviterait le réveil **6 fois par nuit** de ceux qui sont proches de l'aéroport ou ceux qui sont survolés à basse altitude à l'est comme à l'ouest, **c'est à dire de plusieurs dizaines de milliers de personnes !**

Le droit au sommeil est un droit primordial qu'il faut défendre !

[voir les recommandations de l'OMS : www.narn91.fr/doc/Resume_des_directives_de_l'OMS.pdf](http://www.narn91.fr/doc/Resume_des_directives_de_l'OMS.pdf)

→ Notre action est primordiale, la vôtre aussi !

Vol de nuit, VPE, Descente continue sont des sujets complexes. Les élus et les associations travaillent ensemble. Des experts participent avec les associations de riverains afin de porter des propositions réalistes et cohérentes.

Les associations locales comme NARN91 doivent être présentes lors des débats sur l'organisation du territoire, lors des enquêtes publiques **avec leurs élus**.

Depuis 10 ans, les chargés de mission de NARN91 défendent la tranquillité des habitants de la région dans toutes les instances officielles et fédératives au niveau local, national et européen. Au niveau régional, nous travaillons en étroite collaboration avec AVEVY (avevy.com) et le collectif ANA (www.alerte-nuisances-aeriennes.org).

→ **A votre tour d'agir**. S'informer, c'est bien mais il faut aussi participer et soutenir les actions :

Lisez et signez la pétition sur :

<https://www.lapetition.be/en-ligne/Exigez-l-allongement-du-couvre-feu-a-Paris-Orly-11901.html>

Diffusez l'information et faites la signer par tous ceux qui souhaitent mieux dormir la nuit.

→ Un arrêté de plus, un arrêté pour rien !

Chaque année les textes de réglementation censés nous protéger ou améliorer la situation paraissent au Journal Officiel, puis disparaissent car inapplicables.

En voici un cette année, **incontrôlable et avec de nombreuses possibilités d'y déroger**, c'est l' **Arrêté du 27 juillet 2012** réglementant l'utilisation des moyens permettant aux aéronefs de

s'alimenter en énergie et climatisation-chauffage lors de l'escale sur les aérodromes de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

Pour limiter le bruit et la pollution autour des avions, il a été demandé par les riverains proches, puis recommandé par l'ACNUSA de ne plus utiliser les groupes auxiliaires de puissance quand l'avion est au sol.

C'est ce que réglemente ce texte.. sauf s'il n'y a pas de moyens fixes ou mobiles disponibles ... sauf si le commandant de bord estime qu'il y a des motifs de sécurité, sauf .. etc...

L'arrêté fixe des limites : 10 mn avant le démarrage des moteurs, 60 mn pour autre chose, majoré de 20 mn si l'avion pèse plus de 140t. **Mais qui sur le tarmac va aller vérifier** si l'APU tourne depuis 5 mn ou 60 mn et combien pèse l'avion... **Personne**, car la seule autorité pour le faire c'est la Gendarmerie des Transports Aériens et les gendarmes ont bien d'autres choses à faire, plus importantes pour notre sécurité.

En plus, il n'est même pas prévu de sanction, alors... **Un arrêté de plus pour rien.**

(APU : petite turbine sur l'avion, pour générer électricité et climatisation au sol)

→ **Un autre bruit : après le transfert de l'aéroport d'Orly ...le déplafonnement.**

L'an dernier, nous parlions du projet de loi déposé par l'ex-député Didier Gonzales pour lancer une réflexion sur les aéroports du Grand Paris et sur une hypothétique possibilité de transférer l'aéroport d'Orly, ailleurs... Ce projet de loi, comme des centaines d'autres n'a pas été bien loin et aujourd'hui, c'est un autre bruit, plus grave qui arrive à nos oreilles, par l'intermédiaire des associations avec qui nous travaillons. (ANA, AVEVY, OYE349).

Il s'agit des premiers mouvements politiques, **d'une tentative**, pour revoir à la hausse le nombre de mouvements et de créneaux attribuables par an à Orly pour répondre à l'accroissement prévisible du trafic.

→ Depuis 1994, un arrêté ne rend pas possible l'attribution de plus de 250.000 créneaux/an à Orly.

Or dans un pré-rapport de la "Commission pour l'avenir d'Orly", il est écrit que les limitations administratives qui brident le développement du trafic « ne sont pas intangibles et le moment venu, des modalités de plafonnement plus qualitatives pourraient être imaginées. Il serait par exemple possible de les aligner sur le dispositif prévalant à CDG qui limite le volume sonore global plutôt que le nombre de mouvements ». Le paragraphe est clair : il appelle au déplafonnement d'ORLY et tel que rédigé, va à l'encontre de la position même du Préfet Viau, tel qu'il l'avait exprimée lors des réunions de travail, **à savoir le maintien de la limitation actuelle à 250 000 créneaux.**

Le Président d'Alertes Nuisances Aériennes (ANA) qui participe à cette commission, a interpellé le Préfet dans un courrier du 31/8/2012 en rappelant la position des associations, **c'est une position que NARN91 défend depuis l'origine**

(Vous trouverez de nombreux articles sur Internet sur ces différents dossiers chaque semaine.)

→ **Nous vous suggérons quelques lectures**

Abonnez-vous à la lettre d'information en complétant le formulaire en ligne.



→ Vous trouverez le « formulaire de Signalement », les dossiers sur VITRAIL, l'évolution des VPE et le dispositif de sanctions sur notre site Internet <http://www.narn91.fr>



ACNUSA Rapport 2006-2012, Bilan d'un mandat
Disponible en téléchargement sur <http://www.acnusa.fr/>

→ **Votre action est primordiale !**

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

→ **Adhérez à l'association, faites adhérer !**

Remplissez ce formulaire, envoyez le à l'adresse indiquée dans l'entête, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « NARN91 ». **La cotisation annuelle est de 10 € pour une famille**

Les statuts sont disponibles sur le site Internet de l'association.

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Observations : _____

Date et signature

